



**Permis de construire**  
**Autorisation municipale**  
Pour construction de minime importance

COMMUNE : ETAGNIERES

No référence :

**No ECA :**  
**Lieu-dit- ou rue :** Route En Rambuz 21

**No de la parcelle :** 802  
**Coût des travaux :** CHF 25'000.00

**Propriétaire :**

Gianadda Bernard  
Rue de Scex 2  
1950 Sion

**Auteur des plans :**

Gygax Iwan  
Werkhofstrasse 17  
4500 Solothurn  
Tél : 078 763 77 10

**Nature des travaux :**

Réalisation d'un avant toit de protection

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons avoir bien reçu la demande de minime importance concernant la réalisation d'un avant toit de protection sur le magasin Coop sis route en Rambuz 21 à Etagnières, pour un cout total des travaux d'environ CHF 25'000.00. Cette dernière a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Dans sa séance du 2 mars 2020, la Municipalité a décidé d'accepter cette demande telle que présentée.

Nous vous rendons attentif que la présente décision est affichée au pilier public durant 30 jours. De ce fait, les travaux ne pourront débuter avant le 13 avril 2020.


Une fois les travaux terminés, nous vous prions de bien vouloir nous en informer, afin que Monsieur Denis Chapuisat, Municipal de l'urbanisme, puisse organiser une visite pour contrôler les travaux exécutés.


Pour tout complément d'information, Monsieur Chapuisat se tient à votre disposition au 079/449.47.81.


En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Etagnières, le 12 mars 2020

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic  
  
P. Favre



La secrétaire  
  
E. Thomet